

Séance du 17 mai 2018
Délibération n° 2018-39

L'an deux mil dix-huit, le 17 du mois de mai à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 7 mai 2018.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Daniel RONDET, Madame Catherine SADDE, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Georges CHALMET à Monsieur Olivier FILLIAT ; Madame Josette BEAUBIER à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Michel GALOPIER à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Daniel ARTIGAUD à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	20
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 8-4	Thème : Aménagement du territoire

Objet : conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'ONF auprès de la communauté de communes pour l'aménagement de la futaie Colbert II et de l'aire d'observation du brame du cerf

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2018-02 du 30 janvier 2018 relative à la charte partenariale entre la communauté de communes du Pays de Tronçais et l'Office National des Forêts 2017-2020 et notamment son article 5 ;

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer juridiquement l'intervention de la communauté de communes dans le cadre des opérations d'aménagement des équipements d'accueil du public en forêt domaniale de Tronçais ;

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 22/05/2018

Reçu en préfecture le 22/05/2018

Affiché le



ID : 003-240300558-20180517-D201839-DE

DECIDE :

- Article 1 :** d'approuver la convention ci-annexée (annexe 1) de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un observatoire du cerf en forêt domaniale de Tronçais et d'autoriser la Présidente à la signer ;
- Article 2 :** d'approuver la convention ci-annexée (annexe 2) de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un sentier de découverte dédié à l'accueil du public en forêt domaniale de Tronçais et d'autoriser la Présidente à la signer.

Fait et délibéré le 17 mai 2018,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente

Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.